

GUIDE A LA REDACTION D'UN CAHIER DES CHARGES

Pour tout bénéficiaire d'un concours financier de l'ADEME
dans le cadre du dispositif d'aide à la décision

CAHIER DES CHARGES BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE D'UNE COLLECTIVITE ET DE SON TERRITOIRE



**COLLECTION DES CAHIERS DES CHARGES
D'AIDE A LA DECISION**

Version du 27/09/2012



SOMMAIRE

1 - PREAMBULE.....	4
2 - LES LIVRABLES.....	5
2.1 - POUR LE MAÎTRE D’OUVRAGE :	5
2.2 - POUR L’ADEME :	5
3 - OBLIGATIONS DU MAÎTRE D’OUVRAGE, PREALABLES A LA CONSULTATION	6
3.1 - PORTAGE DU PROJET	6
3.2 - PILOTAGE INTERNE DU PROJET.....	6
3.3 - DÉFINITION DU CHAMP DE L’INVESTIGATION.....	6
4 - INTRODUCTION.....	7
5 - OBJECTIFS DU BILAN	7
6 - DESCRIPTION DE LA PRESTATION	8
7 - PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE RELATIVE A LA PRESTATION	9
8 - MODALITÉS DE RÉALISATION DE LA PHASE DE DIAGNOSTIC DU BILAN GES	10
8.1 - SENSIBILISATION DES ACTEURS	10
8.2 - COLLECTE DES DONNÉES.....	10
8.3 - EXPLOITATION DES DONNÉES : RÉSULTATS ET ÉTABLISSEMENT DE PRÉCONISATIONS D’ACTIONS DE RÉDUCTION	12
8.3.1 - Présentation des résultats sous forme graphique.....	12
8.3.2 - Présentation du plan d’actions	12
8.4 - RAPPORT D’ÉTUDE	13
8.5 - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DU BILAN.....	14
8.6 - RESTITUTION ET COMMUNICATION DES RÉSULTATS.....	15
9 - MODALITÉS DE RÉALISATION DE LA PHASE D’ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PRECONISATIONS SUITE AU BILAN GES	16
9.1 - DÉFINITION DE LA PHASE D’ACCOMPAGNEMENT.....	16

9.2 - DÉROULEMENT DE LA PHASE D'ACCOMPAGNEMENT	16
9.3 - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS	17
10 - CONFIDENTIALITE.....	18
11 - RESTITUTION ET CONFIDENTIALITE.....	18
12 - COÛT DU BILAN.....	18
13 - CONTRÔLE	18

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Fiche de synthèse	20
-------------------------------------------	-----------

1 - PREAMBULE

L'AIDE A LA DECISION DE L'ADEME

L'ADEME souhaite contribuer, avec ses partenaires institutionnels et techniques, à promouvoir la diffusion des bonnes pratiques sur les thématiques énergie et environnement. Pour cela, son dispositif de soutien **aux études d'aide à la décision** (pré-diagnostics, diagnostics, étude de projets) est ouvert aux entreprises, aux collectivités et plus généralement à tous les bénéficiaires intervenant tant dans le champ concurrentiel que non concurrentiel, à l'exclusion des particuliers.

Dans le cadre de son **dispositif d'aide à la décision**, l'ADEME soutient financièrement les études avec un **objectif de qualité et d'efficacité** pour le bénéficiaire.

Les Cahiers des Charges de l'ADEME

Les cahiers des charges / guide pour la rédaction d'un cahier des charges de l'ADEME définissent le **contenu des études que l'ADEME peut soutenir**. Chaque étude est conduite par une société de conseils ci-après dénommée « le prestataire conseil » ou « Bureau d'études », pour un client ci-après dénommée « le bénéficiaire » ou le « Maître d'ouvrage ».

Le suivi technique de l'ADEME

L'ADEME assure un conseil technique et un suivi de la prestation.

Pour ce faire, l'aide de l'ADEME implique une transmission des résultats de l'étude. Cette transmission d'information se fera par l'utilisation du portail Internet **DIAGADEME** (www.diagademe.fr) comprenant :

- Le rapport final d'étude
- Une fiche de synthèse complétée (figurant en annexe du présent cahier des charges).

Dans DIAGADEME :

- 1 - le **prestataire conseil** saisit les informations sur le résultat de l'étude
- 2 - le **bénéficiaire** de l'aide de l'ADEME (maître d'ouvrage) saisit son bilan de satisfaction sur la prestation

Compléter DIAGADEME est obligatoire et conditionne le paiement final de la subvention par l'ADEME au bénéficiaire.

La confidentialité de ces informations est garantie par l'utilisation des codes d'accès strictement personnels. Les informations ne sont accessibles que par l'ADEME, le prestataire et bénéficiaire du soutien de l'ADEME.

Contrôle – Bilan des études financées par l'ADEME

L'étude, une fois réalisée pourra faire l'objet - ce n'est pas systématique - d'un contrôle approfondi ou être analysée dans le cadre d'un bilan réalisé par l'ADEME. Eventuellement un contrôle sur site pourra être mené par un expert mandaté par l'ADEME afin de juger de la qualité de l'étude, de l'objectivité du rapport, de ses résultats, etc.. Dans tous les cas, le bénéficiaire et/ou le prestataire conseil pourront alors être interrogés sur l'étude et ses conséquences.

Le présent document précise le contenu et les modalités de réalisation et de restitution de l'étude qui seront effectués par un intervenant extérieur au bénéficiaire de l'aide de l'ADEME.

CAHIER DES CHARGES

BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE D'UNE COLLECTIVITE ET DE SON TERRITOIRE

2 - LES LIVRABLES

A l'issue d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre le Maître d'Ouvrage aura bénéficié d'un certain nombre de prestations du prestataire qui seront pour certaines obligatoires et pour d'autres, possibles.

2.1 - Pour le Maître d'Ouvrage :

Prestations à fournir	Format	Obligatoire	Possibles
Support de collecte des données	Informatique ou papier	X	
Support de saisie des données	Informatique	X	
Rapport de diagnostic	Informatique et / ou papier	X	
Synthèse	Informatique et / ou papier	X	
Animation d'une réunion de sensibilisation	Journée d'animation	X	
Journées de formation	Journées de formation		X
Animation de réunions	Journées d'animation		X
Fourniture d'un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre	Informatique	X	

L'ADEME peut soutenir financièrement les bilans des émissions de gaz à effet de serre. Des documents devront lui être transmis par le Maître d'Ouvrage :

2.2 - Pour l'ADEME :

Prestations à fournir	Format	Obligatoire	Possibles
Support de collecte des données	Informatique ou papier		X
Support de saisie des données	Informatique	X	
Rapport de diagnostic	Informatique et / ou papier	X	
Synthèse/ Fiche de synthèse (obligatoire si aide ADEME)	Informatique et / ou papier	X	
Fourniture d'un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre	Informatique	X	
Facture acquittée du prestataire	Papier	X	

3 - OBLIGATIONS DU MAÎTRE D'OUVRAGE, PREALABLES A LA CONSULTATION

3.1 - Portage du projet

La qualité du pilotage du projet et de ses résultats dépend fortement de la légitimité donnée au diagnostic de bilan gaz à effet de serre (« bilan GES » dans le texte) au sein de la collectivité. Pour que cette légitimité soit forte, il est indispensable que le projet soit porté au plus haut niveau et partagé par les élus comme par les responsables techniques. Leur rôle est essentiel pour pérenniser la démarche dans la mise en œuvre d'un plan d'actions et la mobilisation des autres acteurs du territoire. Ce **double portage élus et direction de services** est un réel facteur de succès de cette démarche.

3.2 - Pilotage interne du projet

Pour le bon déroulement du projet et en particulier de la phase diagnostic, la collectivité désignera une personne compétente, chargée de suivre la prestation et de servir d'interlocuteur au prestataire. Ce pilote interne devra disposer de moyens suffisants (formation, disponibilité, documentation, autorité, ...) pour mener à bien sa mission et devra faciliter les investigations du prestataire et assurer la correcte **transmission des informations**. Si la taille de la collectivité le nécessite, ce pilote interne animera **un comité de pilotage** chargé de la coopération et de la transversalité entre les services, ainsi que de la coopération avec les partenaires extérieurs.

La mise en œuvre du bilan effet de serre à **l'échelle du territoire** nécessitera un portage politique encore plus décisif et un suivi par le pilote d'autant plus appuyé, dans la mesure où l'audit portera sur des activités essentiellement extérieures au fonctionnement de la collectivité.

3.3 - Définition du champ de l'investigation

Avant d'entamer la rédaction du cahier des charges de la consultation, le maître d'ouvrage devra analyser les objectifs de sa demande afin d'en apprécier la pertinence. Il s'agira in fine de déterminer son périmètre d'étude qui pourra être soit « patrimoine & compétences » et /ou « territoire ». Cette réflexion se basera sur le champ de compétence de la collectivité, ses démarches en cours ou à venir d'eco-exemplarité, de développement durable, ses projets d'aménagement du territoire... L'ADEME, via notamment ses directions régionales, pourra assister les collectivités dans cette analyse préalable.

La définition du champ d'investigation est déterminante pour la qualité des enseignements apportés par le diagnostic car l'exhaustivité et la richesse des résultats nécessitent la prise en compte la plus cohérente possible des émissions résultant de l'organisation actuelle de la collectivité auditée.

Cette étape permettra également à la collectivité de s'assurer de la disponibilité des données afférentes ainsi que de leur éventuel format, voire de l'existence d'études déjà effectuées pouvant servir de sources.

4 - INTRODUCTION

Dans un contexte général de lutte contre le changement climatique, l'ADEME souhaite inciter un maximum d'acteurs à réduire leurs émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Pour cela, l'ADEME a choisi d'accompagner les entreprises, les administrations, les associations et les collectivités territoriales pour leur permettre d'établir un bilan quantifié des émissions de GES engendrées par leur activité et de connaître leurs marges de manœuvre pour les diminuer à court et long terme.

Ce cahier des charges concerne les bilans relatifs aux émissions de GES d'une collectivité et de son territoire, dont la mise en œuvre se base sur l'utilisation de méthode dite « globale » à savoir prenant en compte les émissions directes et indirectes et nécessaires à l'activité quelque soit celui qui en est « responsable ». Il en précise les objectifs et le contenu ainsi que les modalités de réalisation par un prestataire technique extérieur à la collectivité pour :

- la phase de diagnostic allant jusqu'à l'établissement de préconisations d'actions de réduction
- et/ou la phase d'accompagnement pour la mise en œuvre de certaines de ces préconisations.

Avertissement

Des bilans d'émissions de GES peuvent être réalisés selon plusieurs méthodes. Cependant l'ADEME, dans son instruction relative à l'accompagnement des collectivités dans leur démarche, évaluera la pertinence de telles propositions au regard de trois critères :

- 1- la prise en compte des émissions directes et indirectes de GES
- 2- la prise en compte de tous les GES traités dans le protocole de Kyoto
- 3- la transparence sur les données et facteurs d'émissions utilisés dans l'évaluation des émissions.

Quelle que soit la méthode de comptabilisation utilisée, la mise en oeuvre globale du diagnostic doit conserver la même démarche que celle décrite dans le présent document.

Ce cahier des charges s'adresse essentiellement aux collectivités territoriales souvent désignées ici par le terme « maître d'ouvrage ». Les bilans se déclinent en deux approches :

- celle relative à l'activité propre de la collectivité, incluant le patrimoine de la collectivité (fonctionnement interne) ainsi que le périmètre des compétences qu'elle rend à ses administrés (services propres telles que les déchets, les transports, etc.)
- celle relative au territoire de cette même collectivité, c'est-à-dire l'ensemble des activités que son périmètre géographique accueille.

5 - OBJECTIFS DU BILAN

Principe général

Il s'agit d'évaluer **les émissions de GES associées directement ou indirectement aux activités de la collectivité et des acteurs de son territoire**, qu'elles aient lieu dans ses locaux, ailleurs sur son territoire ou en dehors de ce dernier, et qu'elles soient émises en amont ou en aval de ces activités.

Les objectifs du bilan GES sont donc :

- d'évaluer les émissions de GES générées **par toutes les activités de la collectivité d'une part, et les activités de l'ensemble de son territoire d'autre part**, pour évaluer son impact en matière d'effet de serre ;
- de hiérarchiser le poids de ces émissions en fonction des activités et des sources ;
- d'apprécier la **dépendance des activités de la collectivité et de son territoire à la consommation des énergies fossiles**, principales sources d'émissions, et d'en déduire sa fragilité dans un contexte d'augmentation des prix de l'énergie
- de **proposer un plan d'actions** à court et moyen terme, **pour réduire ces émissions et diminuer la vulnérabilité économique de la collectivité auditée et de ses acteurs.**

La mise en œuvre d'un bilan GES est donc conçue pour engager **une démarche volontaire** de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques déclinée

- à l'échelle de la collectivité et de ses compétences
- et / ou à l'échelle de son territoire.

Ces deux démarches peuvent être menées simultanément ou de façon indépendante. Elles sont décrites en parallèle dans le présent document avec la mise en évidence des étapes communes.

6 - DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Le bilan gaz à effet de serre consiste en la réalisation d'un diagnostic – décrit au § 8 – qui comprend les actions suivantes :

- lister les postes émetteurs en partant d'une approche la plus globale possible ;
- évaluer leurs émissions respectives ;
- proposer un plan d'actions de réduction de ces émissions ;
- donner au maître d'ouvrage les moyens d'appréciation de ces propositions.

Cette action ne manquera pas d'être mise en cohérence avec toute autre démarche de développement durable ou de planification territoriale intégrant un volet « climat – effet de serre ». Elle pourra dans nombre de ces initiatives servir d'état des lieux préalable et permettre d'initier une réflexion sur les enjeux prioritaires et stratégiques en matière d'intégration du changement climatique dans les politiques locales.

Le prestataire

Pour que la collectivité bénéficie d'un regard d'expert extérieur, le bilan GES devra être réalisé par un intervenant, ci-après dénommé « le prestataire », capable de satisfaire plusieurs conditions :

- justifier de sa compétence en matière de conseil (connaissance des collectivités et de leur fonctionnement),
- justifier de son expertise sur les approches énergie, climat et thématiques associées.

Si la prestation s'appuie sur la méthode Bilan Carbone® développée par l'Association Bilan Carbone, ce prestataire¹ devra obligatoirement avoir suivi la formation à la méthode Bilan Carbone® et ainsi être titulaire par le biais de sa structure ou société de la licence d'utilisation de l'outil logiciel relatif à cette méthode. **Attention**, la détention de cette

¹ La liste des prestataires ainsi formés est disponible sur : www.associationbilancarbone.fr

licence n'est pas conditionnée au fait d'avoir préalablement les compétences requises décrites au paragraphe précédent. Il appartient au maître d'ouvrage de sélectionner son prestataire ou groupement de prestataire sur une analyse multi-critères des compétences de conseil attendues.

Dans un souci de qualité, le prestataire doit respecter les règles suivantes :

- être exhaustif dans ses recommandations et fournir toutes les informations objectives nécessaires au maître d'ouvrage pour décider des suites à donner,
- ne pas intervenir chez un maître d'ouvrage vis à vis duquel il ne présenterait pas toutes les garanties d'objectivité, notamment sur des installations conçues, réalisées, gérées ou exploitées pour l'essentiel par lui-même ou par une société membre d'un même groupe,
- n'adjoindre aucune démarche commerciale concernant des biens ou services (ayant un lien avec les recommandations) au cours de son intervention.

Par ailleurs, il est naturellement attendu du prestataire – en écho à la mission de bilan GES qu'il se propose d'assurer – que celui-ci présente dans son offre la démarche éco-responsable qu'il entend mettre en œuvre lors de la réalisation de l'étude.

En effet, la recherche d'une exemplarité maximale ne pourra que renforcer la légitimité de l'intervenant, et sa faculté à guider le maître d'ouvrage vers l'éco-responsabilité.

Quelques pistes de réflexion sont proposées ci-après :

- déplacements domicile-travail du personnel ;
- déplacements professionnels privilégiant les transports collectifs hors avion ;
- télé- et visioconférences quand la réunion « physique » n'apparaît pas indispensable ;
- consommation de papier ramenée à l'essentiel ;
- utilisation de papier recyclé ;
- dématérialisation des supports lorsque cela est possible ;
- actions d'économies d'énergie mises en place dans l'utilisation quotidienne des bureaux ;

Enfin, le bilan gaz à effet de serre peut, le cas échéant, être suivi d'une phase d'accompagnement destinée à appuyer le maître d'ouvrage lors de la mise en œuvre d'une ou plusieurs préconisations formulées.

7 - PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE RELATIVE A LA PRESTATION

Le prestataire établira une offre technique et financière détaillée contenant :

- une note synthétique précisant la méthodologie et les modalités d'organisation (calendrier, référent technique, type de réunion – technique, sensibilisation,...) employées pour la réalisation des différentes phases de la prestation
- un tableau récapitulatif des coûts de la prestation :
 - les coûts et le temps passé faisant apparaître pour chaque étape du projet ci-après le nombre de journées de travail, les coûts journaliers du ou des intervenants ainsi que les frais annexes :
 - cadrage de la mission avec le(s) élu(s) et directeur(s) de service(s) porteurs et avec le pilote du projet,
 - actions de sensibilisation des acteurs,
 - organisation de la collecte des données,

- recueil des données,
 - établissement du bilan des émissions,
 - détermination de pistes d'actions et objectifs de réduction et analyse des résultats (approche économique, comparaison des actions de réduction...)
 - rédaction du rapport,
 - restitution des résultats
 - phase d'accompagnement à la mise en oeuvre suite à la phase de diagnostic si incluse dans la prestation.
- Le coût total de la prestation.

Le montant ainsi proposé sera forfaitaire, ferme et définitif, et inclura l'ensemble de la prestation telle que définie dans le devis en conformité avec ce présent cahier des charges.

8 - MODALITÉS DE RÉALISATION DE LA PHASE DE DIAGNOSTIC DU BILAN GES

Il est conseillé que le bilan GES respecte les étapes suivantes et détaillées ci-après :

- 1- la sensibilisation des acteurs
- 2- la collecte des données
- 3- l'exploitation des données
- 4- le rapport d'étude
- 5- les préconisations
- 6- la restitution et la communication des résultats.

8.1 - Sensibilisation des acteurs

Un bilan GES se construit grâce à la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes :

- pour le volet relatif au patrimoine de la collectivité et de ses compétences : personnes décisionnaires, détenteurs d'informations (DRH, Directions techniques, etc.)
- pour le volet « Territoire » : fournisseurs d'énergie, gestionnaires de réseau de distribution, services déconcentrés de l'État, autres collectivités de niveau administratif différent ou voisines, fournisseurs de biens et services...

Les résultats d'un bilan GES se traduisent généralement par des changements de pratiques professionnelles et personnelles qui toucheront à terme à l'ensemble des salariés, agents et acteurs du territoire.

C'est pour ces raisons qu'il est indispensable que la prestation comprenne des temps de sensibilisation où les différents acteurs s'approprient les enjeux d'une telle démarche.

8.2 - Collecte des données

Pour quantifier les émissions de gaz à effet de serre, le prestataire doit utiliser des informations détenues par la collectivité. Le prestataire en définit le type et le format et assure avec le pilote interne, le rôle d'animateur de collecte de ces données. Des questionnaires ou un utilitaire de saisie, définis conjointement avec le pilote pourront être utilisés.

Certaines données sont disponibles aisément, d'autres moins. L'évaluation de cette facilité d'accès des données et de leur format devra être faite par le prestataire en collaboration avec le pilote interne. Notez que certaines données sont détenues par des structures extérieures, l'accès à ces dernières doit également faire partie de cette évaluation.

Pour le volet relatif au patrimoine et aux compétences de la collectivité, voici des exemples de données à collecter :

- description des activités étudiées (administratives, entretien, aménagement, ...)
- quantité d'énergie consommée (kWh, m3, tonnes, litres...) et caractéristiques des équipements (type de chaudière),
- nature et quantité des matières premières consommées, des produits, des emballages et consommables,
- consommations d'énergie liées au transport du personnel et des élus (domicile travail, déplacements professionnels), au transport des visiteurs et des marchandises, caractéristiques des modes de déplacement (voiture, vélo, grosse cylindrée, ...),
- nature et quantités de déchets et filière de traitement utilisée,
- quantité d'effluents générés,
- quantité et qualité des biens immobilisables (surface de bâtiments, nombre d'appareils informatiques...),
- quantité et qualité des services et émissions spécifiques.

Des investigations pourront parfois être nécessaires auprès de fournisseurs pour l'évaluation du contenu en carbone de certains produits entrants, notamment les produits manufacturés. De plus, il peut s'avérer pertinent que le prestataire et les services co-construisent des outils ad hoc pour pallier une absence de données, comme par exemple la fréquentation d'un bâtiment public ou d'un service particulier d'une collectivité. De même, en cas de recours à un questionnaire pour connaître les déplacements domicile-travail des agents, celui-ci devra être élaboré conjointement.

En cas de concession d'une part des activités potentiellement réalisées par la collectivité (ex. : transports en commun), le prestataire pourra intégrer de façon distincte les émissions générées au sein de l'activité étudiée grâce aux onglets supplémentaires prévus dans le tableur, sous réserve que les données lui soient fournies.

Pour le volet « Territoire », la plupart des données sont à recueillir auprès d'acteurs extérieurs, services déconcentrés de l'Etat (DRIRE, DRAAF...), institutions publiques ou parapubliques qui donnent de l'information parfois gratuitement sur Internet (INSEE, AGRESTE, DRAC, ...). Le prestataire sera souvent amené à rechercher des organismes ayant pu, pour leur compte, mener des enquêtes qui constituent alors de précieuses sources de données (chambres d'agriculture, chambres de commerce et d'industrie, observatoires régionaux, offices de tourisme, etc.). Le prestataire veillera, dans la mesure d'un temps de collecte raisonnable, à n'utiliser qu'en dernier ressort des prorata de moyennes nationales appliquées au territoire étudié, et, dans ce cas, il indiquera explicitement les critères de proratisation utilisés.

Attention : La réussite de cette phase de collecte des données est dépendante de l'implication des différents acteurs, mais elle est aussi très liée à l'existence ou non des données en question. Il apparaîtra - souvent - que certaines données ne sont en fait pas

disponibles, le niveau d'engagement des collectivités dans le reporting environnemental et énergie étant très variable. Aussi, cette phase d'analyse des données pourra permettre de mettre en évidence l'intérêt de formaliser et instituer des initiatives systématiques de reporting au niveau de la collectivité ou du territoire.

Le prestataire devra donc informer la collectivité des conséquences sur l'exercice d'évaluation, sachant qu'il est possible d'effectuer une première évaluation des enjeux avec des données statistiques.

La collecte : un processus itératif

Le premier pas vers la réduction des émissions

Une première analyse « par défaut » peut permettre de cibler les efforts de collecte de données précises, sur les secteurs à fortes émissions de gaz à effet de serre.

La collecte des données auprès des différents interlocuteurs détenteurs est également l'occasion, pour le prestataire de commencer à réfléchir, avec ces personnes, aux actions de réduction envisageables. Dès cette phase, il est important d'associer ces personnes à la **définition d'objectifs de réduction.**

8.3 - Exploitation des données : résultats et établissement de préconisations d'actions de réduction

8.3.1 - Présentation des résultats sous forme graphique

La présentation des résultats devra faire l'objet d'une attention soignée visant à aider le maître d'ouvrage pour qu'il bénéficie:

- d'un aperçu rapide du profil carbone global de sa collectivité
- d'une lecture stratégique pertinente via l'agrégation ou l'affinement de certains postes ou sous postes
- d'extractions standards (Bilan réglementaire ; ISO scope 14064 par exemple) ou personnalisées selon l'objectif et le contexte de l'étude ainsi que la complexité de l'organisation.

Ces présentations devront se faire en concertation avec la collectivité avec pour objectif final de mettre lumière les axes de réduction des émissions. Les graphiques seront donc commentés et analysés pour éclairer la collectivité dans cette perspective.

8.3.2 - Présentation du plan d'actions

Il est indispensable pour cette étape que les préconisations soient co-construites avec la collectivité et partagées par les principales parties prenantes. Cette étape est nécessaire pour une bonne appropriation du plan d'actions et une meilleure efficacité dans le passage à l'acte.

Le mode de présentation du plan d'action devra favoriser son opérationnalité et son appropriation par le maître d'ouvrage.

Chaque action sera caractérisée par:

- Une estimation quantitative :

- du gain potentiel en eqCO2
 - du gain potentiel en Euros économisés
 - des ressources humaines et financières nécessaires à son application
- Une estimation qualitative de la difficulté de mise en œuvre grâce à :
 - une estimation des ressources humaines et financières nécessaires
 - une analyse de la nature de la modification (changement de comportement, réorientation du cœur de métier, etc.)

Pour l'approche territoire, le prestataire veillera à identifier les acteurs concernés par les enjeux et actions mises en évidence, notamment les compétences territoriales à des niveaux différents de la collectivité auditée et qu'il s'agira de mobiliser.

Un calendrier opérationnel global sera également proposé au regard des caractéristiques précédemment citées.

Afin d'illustrer le plan d'actions, différentes simulations de réductions devront être proposées grâce aux fonctionnalités des tableurs, notamment grâce à l'utilitaire économique.

L'intérêt d'une analyse économique des enjeux Ou mieux connaître sa vulnérabilité face aux variations des coûts des énergies fossiles

Autant que possible, il est conseillé de convertir en euros, à partir d'hypothèses sur le coût des énergies ou sur le montant d'une taxe, les émissions générées par la collectivité et/ou son territoire. Cette transcription monétaire a pour objectif de sensibiliser de façon plus stratégique la collectivité et ses partenaires aux enjeux liés aux changements de mode d'organisation que pourraient provoquer une augmentation forte des prix de l'énergie due à la raréfaction des ressources fossiles et le changement climatique. Cet utilitaire n'est absolument pas un outil prédictif mais bien un « simulateur de ce qui est en jeu » si les hypothèses économiques évoluent.

Bilan « effet de serre » et compensation :

La finalité d'un bilan effet de serre étant bien d'engager des mesures de réduction au regard de l'activité analysée, la proposition de mesures de compensation ne rentre donc pas directement dans la définition du plan d'actions de réduction des émissions.

8.4 - Rapport d'étude

Les résultats des investigations réalisées dans le cadre du bilan seront consignés dans un rapport. Ce rapport contiendra notamment :

- Un bref exposé des enjeux pour la collectivité du projet de quantification des émissions de gaz à effet de serre et de la dépendance aux énergies fossiles.
- Le champ d'investigation défini par le maître d'ouvrage.
- Les hypothèses retenues, les investigations menées et les approximations effectuées (avec leurs argumentations) lors du traitement des données.
- Les origines et sources de chaque donnée collectée.

- Le bilan global des émissions et les extractions de résultats qui ont permis de mettre en évidence les axes stratégiques de réduction. Ainsi que les éventuelles simulations monétaires proposées en concertation avec la collectivité.
- Les propositions à destination de la collectivité sur les marges de progrès dont elle dispose pour améliorer son bilan d'émission de gaz à effet de serre. Dans la mesure du possible, elles seront accompagnées de renseignements sur les coûts associés et sur la faisabilité stratégique et économique au regard des impératifs et contraintes de la collectivité.
- La définition du plan de travail de la phase d'accompagnement à la mise en œuvre - si celle-ci était prévue – selon les modalités définies au §V.
- Le document – type Powerpoint – ayant servi à la présentation finale des résultats à la collectivité.
- En cas d'aide de l'ADEME, la fiche de synthèse « ADEME » rédigée selon le modèle donné en annexe I sur le site www.diagademe.fr.
- **Une synthèse d'environ 4 pages – spécifiquement rédigée pour une diffusion auprès des élus et organes décideurs de la collectivité.**

Sur les résultats quantitatifs, le prestataire devra ainsi apporter au maître d'ouvrage les arguments indispensables pour éviter les interprétations ou comparaisons abusives avec d'autres méthodes d'évaluation qui n'auraient pas été établies pour répondre aux objectifs de ce diagnostic. Ces objectifs sont d'engager une **démarche proactive** de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques à partir d'une évaluation des enjeux respectifs de chaque poste d'émission.

Il s'agit donc d'une démarche de **management interne** à l'échelle d'une collectivité ou d'un territoire et **non pas d'un exercice de comparaison** ou d'inventaire des émissions de différentes collectivités. La comparaison sera d'autant plus improductive si les champs d'investigation (postes d'émissions et nature des GES) sont différents, ce qui sera majoritairement le cas, dans la mesure où les inventaires ne seraient pas réalisés avec les mêmes principes méthodologiques.

La qualité rédactionnelle du rapport – **et de la synthèse à destination des élus** - sera particulièrement soignée, non seulement pour faciliter l'appréhension de la rigueur méthodologique, mais surtout **pour préparer la communication des résultats à l'ensemble des parties prenantes**. En effet, les résultats de la quantification des émissions de gaz à effet de serre d'une collectivité sont voués à avoir des **conséquences politiques potentiellement importantes** : ils doivent donc être **clairement exposés et argumentés**.

8.5 - Présentation des résultats du bilan

Le rapport ainsi rédigé sera transmis en au moins deux exemplaires par le prestataire au maître d'ouvrage. Les conclusions de l'étude devront ainsi permettre de proposer des actions à entreprendre par le maître d'ouvrage en fonction des préconisations du prestataire.

En cas d'aide financière apportée par l'ADEME pour l'étude, la fiche de synthèse devra être complétée par le bureau d'étude puis validée par le maître d'ouvrage (www.diagademe.fr).

Ce rapport fera l'objet d'une ou plusieurs présentation(s) orale(s) au cours de laquelle seront notamment expliquées et discutées les principales conclusions et propositions. Il est particulièrement intéressant d'y associer l'ensemble des contributeurs à la prestation ainsi que les personnes décisionnaires au sein de la collectivité. Une présentation à l'ensemble des agents et des élus peut également être souhaitable.

Cette rencontre est ainsi l'occasion de lancer une discussion collégiale au sein de la collectivité qui sera bénéfique pour initier, ensuite, les actions de réduction. Et dans le cas où une phase d'accompagnement à la mise en œuvre est prévue, la présentation des résultats du diagnostic sera également l'occasion de proposer les modalités d'organisation de cette phase ultérieure décrite au §V.

Dans la démarche « territoire », la présentation des résultats pourra s'entendre aussi vis-à-vis des acteurs ou activités sur le territoire de la collectivité réalisant le bilan GES.

Enfin, il est recommandé que le prestataire, à un moment donné de la mission, effectue une phase de « formation² » à l'outil de comptabilisation utilisé qui permettra au maître d'ouvrage d'internaliser la démarche de comptabilisation afin d'intégrer l'indicateur carbone dans le suivi annuel de la collectivité.

8.6 - Restitution et communication des résultats

Le prestataire veillera à expliciter auprès de la collectivité les possibles difficultés méthodologiques pour obtenir une évaluation consolidée. En effet, l'absence de certaines données relatives à l'activité de la collectivité ou de son territoire peut conduire à l'utilisation de valeurs statistiques qui dans certains cas peuvent induire des doublons ou des lacunes en terme d'évaluation. Correctement identifiées, voire retraitées, ces limites ne nuisent en rien à la démarche de progrès interne initiée par ce diagnostic dont une des premières initiatives devra être d'améliorer le processus de reporting pour pallier à l'avenir ces difficultés.

Il est donc important qu'en matière de communication, le prestataire remette en perspective le « niveau de maturité » de la collectivité en matière de reporting environnemental et le « niveau de fiabilité et d'exclusivité » de l'évaluation obtenue.

Les résultats, qui comprennent à la fois l'évaluation quantitative des émissions et les propositions de pistes d'actions de réduction, sont de portée souvent stratégique vis-à-vis du fonctionnement actuel de la collectivité ou de son territoire, ce qui devra amener le prestataire à en proposer une communication pédagogique et circonstanciée. En effet, pour que tous les acteurs de la collectivité (agents, élus, citoyens, professionnels,...) se sentent concernés par les enjeux du changement climatique sur leur territoire et pour qu'il s'associent à l'effort de réduction, il conviendra d'adapter à chacune des cibles la présentation des résultats.

La communication sera d'autant plus pertinente qu'elle ne se limitera pas au bilan chiffré des émissions de la collectivité mais qu'elle inclura les actions envisagées pour les réduire.

² Il s'agit ici d'une phase d'apprentissage appropriée permettant au maître d'ouvrage d'acquérir l'autonomie nécessaire à l'internalisation de sa comptabilité carbone en vue des mises à jour ultérieures et d'une meilleure appropriation des enjeux de la démarche de réduction.

Le bilan effet de serre n'a pas pour vocation à établir un palmarès des collectivités au regard de l'effet de serre.

Compte-tenu des choix que devront faire le maître d'ouvrage et son prestataire en terme de périmètre à étudier et de finesse des données à collecter, toutes les précautions d'usages devront être prises lors de la communication extérieure.

9 - MODALITÉS DE RÉALISATION DE LA PHASE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PRECONISATIONS SUITE AU BILAN GES

9.1 - Définition de la phase d'accompagnement

La phase d'accompagnement à la mise en œuvre des préconisations ne se substitue pas à une éventuelle étude de faisabilité ou d'ingénierie. Le prestataire choisi pourra différer de celui ayant réalisé le diagnostic.

La mission du prestataire consiste à aider le maître d'ouvrage à mettre en œuvre tout ou partie des préconisations du diagnostic sous forme de journées de conseil et à assurer un retour d'informations à l'ADEME sur la mise en œuvre. La prestation ne peut pas être confondue avec des missions de maîtrise d'oeuvre.

La prestation d'accompagnement sera composée de :

- la validation avec le maître d'ouvrage de la ou des préconisations à accompagner, voire d'actions nouvelles,
- les modalités d'accompagnement (nombre de jours, durée de la période d'accompagnement, répartition des jours...),
- la définition d'un plan de travail,
- l'accompagnement proprement dit.

9.2 - Déroulement de la phase d'accompagnement

Pour le bon déroulement de cette phase, le maître d'ouvrage, comme dans la phase de diagnostic, désignera un pilote interne – si possible la personne ayant assumé la même fonction lors du diagnostic. Il veillera à ce que les personnels plus spécifiquement concernés par cette phase soient associés à la mise en œuvre d'une ou des préconisations et cherchera à obtenir leur entière collaboration.

Le rôle du prestataire consiste avant tout à accompagner et à conseiller le maître d'ouvrage dans la mise en oeuvre des préconisations issues du diagnostic. Ses missions peuvent être variées. Elles consistent par exemple à :

Fournir une assistance méthodologique, afin :

- D'orienter et organiser la démarche de la collectivité. Le prestataire pourra assister la collectivité dans son effort de sensibilisation aux enjeux du changement climatique (agents, fournisseurs, usagers, partenaires « institutionnels » ...)
- D'explicitier, pour chaque préconisation, le contenu des tâches à réaliser, identifier les données à recueillir, détailler les résultats attendus, etc. Le prestataire peut par

exemple soutenir la collectivité dans d'éventuelles consultations d'équipementiers, dans la rédaction de cahier des charges spécifiques, etc.

- De mettre à jour le bilan des émissions de gaz à effet de serre prenant en compte la mise en œuvre des préconisations et/ou permettre au pilote interne de réaliser cette mise à jour. Dans le cas où la formation³ à l'utilisation des outils utilisés pour le bilan n'a pas été souhaitée par le maître d'ouvrage dans la première phase de diagnostic, elle devra être réalisée au cours de celle-ci, afin que la collectivité puisse intégrer l'indicateur carbone dans le suivi annuel de son activité.

Assister la collectivité dans la maîtrise de son projet, et notamment dans

- Le respect du planning établi (actualisation du plan d'actions, redéfinition des échéances, etc.)
- Le repérage et la résolution de points de blocage éventuels...

9.3 - Présentation des résultats

A l'issue de la phase d'accompagnement, il sera réalisé un rapport final comprenant notamment les éléments suivants:

- la présentation de la collectivité et de ses enjeux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de diminution de sa dépendance aux énergies fossiles
- les préconisations que la collectivité a choisi de mettre en œuvre et les moyens mobilisés en interne. Pour chacune, les émissions évitées et les coûts en euros devront être indiqués.
- un bilan des mesures engagées par préconisation mise en œuvre
- une synthèse de la prestation d'accompagnement réalisée, comprenant :
 - le récapitulatif des journées ou demi-journées d'accompagnement sur site,
 - les procès-verbaux ou comptes-rendus des rencontres maître d'ouvrage - prestataire tout au long de la mission, classés par ordre chronologique,
 - la liste des éventuelles difficultés rencontrées et solutions pendant la durée de la mission d'accompagnement.

Les procès-verbaux des rencontres maître d'ouvrage - prestataire seront rédigés par le prestataire au fur et à mesure de son accompagnement, c'est-à-dire à l'issue de chaque journée ou demi-journée de présence effective auprès du maître d'ouvrage.

Chaque procès-verbal contiendra notamment les renseignements suivants :

- date, durée de la rencontre et identité des personnes présentes,
- discussion sur l'étape précédente, c'est à dire sur le travail effectué par le maître d'ouvrage depuis la dernière rencontre : liste des points abordés et pour chaque point : objet et résumé des échanges entre le maître d'ouvrage et le prestataire

³ Dans le cas de la méthode Bilan Carbone®, le terme « formation » ne sous-entend pas que le prestataire réalise la formation actuellement proposée par l'Association Bilan Carbone. Il s'agit d'une phase d'apprentissage appropriée permettant au maître d'ouvrage d'acquérir l'autonomie nécessaire à l'internalisation de sa comptabilité carbone en vue des mises à jour ultérieures et d'une meilleure appropriation des enjeux de la démarche de réduction.

(notamment points de blocage éventuels), décision du maître d'ouvrage, commentaire du prestataire,

- planification de l'étape suivante, c'est à dire du travail à réaliser par le maître d'ouvrage pour la prochaine rencontre : liste et contenu des tâches à effectuer, indications méthodologiques, livrables attendus...
- planification de la rencontre suivante : date, heure, personnes concernées, ordre du jour prévisionnel.

Le rapport ainsi rédigé sera transmis en au moins deux exemplaires par le prestataire au maître d'ouvrage. En cas d'aide financière de l'ADEME, la fiche de synthèse sera complétée par le maître d'ouvrage. Celui-ci transmettra ensuite directement à l'ADEME **deux exemplaires⁴ du rapport relatif à cette phase d'accompagnement avec la fiche de synthèse correspondante commentée.**

Dans le cas où la prestation comprend la phase de diagnostic et cette phase d'accompagnement à la mise en oeuvre de préconisations, le rapport final globalisera l'ensemble de la prestation.

10 - CONFIDENTIALITE

Le prestataire s'engage à maintenir strictement confidentiels toutes les informations, documents et résultats produits en exécution de la prestation ainsi que toutes les données et informations qui lui auront été communiquées par le maître d'ouvrage.

11 - RESTITUTION ET CONFIDENTIALITE

A l'issue de la mission, le prestataire transmet le résultat de l'étude par l'utilisation du portail Internet **DIAGADEME** (www.diagademe.fr) comprenant :

- Le rapport final d'étude
- Une fiche de synthèse (figurant en annexe du présent cahier des charges).

→ cf. « Préambule – Le suivi technique de l'ADEME »

La confidentialité des ces informations est garantie par l'utilisation des codes d'accès délivrés par l'ADEME qui vous sont strictement personnels.

12 - COÛT DU BILAN

Le prestataire établira un devis détaillé correspondant au coût de la prestation dans son ensemble, faisant apparaître le nombre de journées de travail, les coûts journaliers du ou des intervenants ainsi que les frais annexes.

Le montant ainsi proposé inclura au minimum l'ensemble de la prestation telle que définie dans le présent cahier des charges.

13 - CONTRÔLE

⁴ Un exemplaire sur support papier et un exemplaire version électronique Word sur Cdrom

Le bilan gaz à effet de serre, une fois réalisée pourra faire l'objet - ce n'est pas systématique - d'un contrôle approfondi. Dans le souci de tester un échantillonnage représentatif, les dossiers seront choisis de manière aléatoire. Eventuellement un contrôle sur site pourra être mené par un expert mandaté par l'ADEME afin de juger de la qualité de l'étude, de l'objectivité du rapport.

Annexe 1 : Fiche de synthèse

LES FICHES DE SYNTHÈSE DIAGADEME



DIAGADEME

Le portail des Aides à la Décision Energie-Environnement de l'ADEME

Pour plus de lisibilité de ce document, vous pouvez désélectionner l'option "Afficher le quadrillage" dans le menu "Tableau" de MS Word.

Bilan Effet de serre Collectivité « Patrimoine & Service » et « Territoire »

Onglet Rapport technique

Veillez compléter sous DIAGADEME tous les champs ci-dessous et télécharger votre rapport complet.

Nombre de jours pour réaliser la prestation :

Téléchargement du rapport final de la prestation

Téléchargement du rapport final de la prestation (en version pdf de préférence ; 10 Mo max) :

Rapport(s) complémentaire(s) (en version pdf de préférence ; 10 Mo max) :

Nom du rapport complémentaire	Téléchargement fichier

Téléchargement du graphique récapitulatif des différents postes :

Approche « Patrimoine & services »

Approche « Territoire »

Informations générales

Informations générales sur le bénéficiaire de la prestation (présentation de la structure, du contexte, de la démarche, ...) :

	0 à 9	10 à 49	50 à 249	250 à 499	500 ou plus	
Effectif global de la collectivité (nombre d'agents)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
	0 à 4999	5 000 à 9 999	10 000 à 24 999	25 000 à 49 999	50 000 à 199 999	200 000 ou plus
Population de la collectivité (ou nombre de personne sur le territoire audité)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Utilisation de la méthode Bilan Carbone ®

Pour la réalisation du bilan, avez-vous utilisé la méthode Bilan Carbone ® ? Oui / Non

Si « Non », Nom et description de la méthode utilisée :

Année de référence choisie pour le bilan GES réalisé :

Un bilan GES a-t-il été réalisé auparavant : Oui / Non

Si oui, année de référence :

Le bilan Effet de Serre est-il réalisé dans le cadre d'un projet d'urbanisme ou d'aménagement ? Oui / Non

	SCOT	PLU	Opération d'aménagement (ZAC, lotissement, ZAE, etc.)	Autre	Si autre, lequel ?
Si oui, lequel ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

Etendue des investigations et résultats synthétiques de l'étude

Pour l'activité étudiée, indiquez ci-après les postes qui ont été pris en compte dans les calculs et leurs émissions associées en complétant les lignes des tableaux ci-dessous. Si nécessaire, n'hésitez pas à commenter :

Approche « Patrimoine & services »

Poste	Prise en compte dans l'étude	Explications	Comptabilisation (t eq CO2/an)	Commentaires
ADMINISTRATION GENERALE				
ENSEIGNEMENT				
LOGEMENT				
TRANSPORTS COLLECTIFS				
EAUX ASSAINISSEMENT ET				
DECHETS				
EQUIPEMENTS SPORTIFS				
EQUIPEMENTS CULTURELS				
SANITAIRE SOCIALE ET				
ESPACES VERTS				

Autres postes pris en compte ou détail de ces postes :

Poste	Prise en compte dans l'étude	Explications	Comptabilisation (t eq CO2/an)	Commentaires

Approche « Territoire »

Poste	Prise en compte dans l'étude	Explications	Comptabilisation (t eq CO2/an)	Commentaires
INDUSTRIES DE L'ENERGIE				
PROCEDES INDUSTRIELS				
TERTIAIRE				
RESIDENTIEL				
AGRICULTURE ET PECHE				
FRET				
TRANSPORTS PERSONNES DE				
CONSTRUCTIONS ET VOIRIE				
DECHETS				
FABRICATION DES FUTURS DECHETS				
ALIMENTATION				

Autres postes pris en compte ou détail de ces postes :

Poste	Prise en compte dans l'étude	Explications	Comptabilisation (t eq CO2/an)	Commentaires

Modifications des facteurs d'émission de la base Bilan Carbone®

Par rapport à la méthode Bilan Carbone®, des facteurs d'émissions ont-ils été modifiés/ajoutés ou bien peuvent-ils être déduits de votre étude ? Oui / Non

Si oui lesquels ? Merci de préciser les nouvelles valeurs des facteurs d'émission utilisés et d'indiquer si vous pensez que ces facteurs nécessiteraient une attention pour être intégrés dans la base carbone :

Dénomination du facteur d'émission	Valeur	Unité	Intégration possible dans la base carbone	Commentaire
			Oui / Non	

Si le nombre de facteurs modifiés/ajoutés est important, vous pouvez les télécharger dans un fichier tableur :

Explications complémentaires :

Utilisation des utilitaires Bilan Carbone ®

Approche « Patrimoine & services »

Questions	Réponses
Avez-vous utilisé l'utilitaire « fret_routier_tkm » ?	Oui / Non
Avez-vous utilisé l'utilitaire « clim_froid » ?	Oui / Non
Avez-vous utilisé l'utilitaire « économique » ?	Oui / Non
Avez-vous utilisé l'utilitaire « multi sites » ?	Oui / Non

Approche « Territoire »

Questions	Réponses
Avez-vous utilisé l'utilitaire « fret_routier_tkm » ?	Oui / Non
Avez-vous utilisé l'utilitaire « clim_froid » ?	Oui / Non
Avez-vous utilisé l'utilitaire « économique » ?	Oui / Non
Avez-vous utilisé l'utilitaire « industrie » ?	Oui / Non

Onglet Recommandations

Les recommandations pour agir

Approche « Patrimoine & services »

Postes ciblés	Actions proposées	Coût prévisionnel (k Euros)	Indicateur de facilité de mise en oeuvre	Estimation des réductions d'émission (en t eq CO2/an)	Action non quantifiable
					<input type="checkbox"/>

Approche « Territoire »

Postes ciblés	Actions proposées	Coût prévisionnel (k Euros)	Indicateur de facilité de mise en oeuvre	Estimation des réductions d'émission (en t eq CO2/an)	Action non quantifiable
					<input type="checkbox"/>

Estimation de l'impact des recommandations

Approche « Patrimoine & services »

Estimation du total de réduction des émissions de gaz à effet de serre que pourrait permettre d'atteindre le plan d'action proposé (en teq CO2/an):

Estimation minimaliste de l'impact potentiel du plan d'action en teq CO2/an :

Estimation maximaliste de l'impact potentiel du plan d'action en teq CO2/an :

Estimation de réduction de consommation d'énergie que pourrait permettre d'atteindre le plan d'action proposé :

Estimation minimaliste de l'impact potentiel du plan d'action :

Estimation maximaliste de l'impact potentiel du plan d'action :

Approche « Territoire »

Estimation du total de réduction des émissions de gaz à effet de serre que pourrait permettre d'atteindre le plan d'action proposé (en teq CO2/an):

Estimation minimaliste de l'impact potentiel du plan d'action en teq CO2/an :

Estimation maximaliste de l'impact potentiel du plan d'action en teq CO2/an :

Estimation de réduction de consommation d'énergie que pourrait permettre d'atteindre le plan d'action proposé :

Estimation minimaliste de l'impact potentiel du plan d'action :

Estimation maximaliste de l'impact potentiel du plan d'action :

Prestation d'accompagnement à la mise en oeuvre des recommandations

(à remplir si un accompagnement à la mise en oeuvre est prévu dans la prestation)

Nombre de jours pour réaliser la prestation d'accompagnement à la mise en oeuvre :

Commentaires du bureau d'étude sur les réalisations accompagnées durant cette phase de l'étude (indiquer la concrétisation, les difficultés et les recommandations abandonnées ou reportées) :

Tableau de suivi des recommandations

En fonction du choix du maître d'ouvrage, veuillez compléter les tableaux ci-dessous :

Approche « Patrimoine & services »

Postes ciblés	Actions proposées	Décision du maître d'ouvrage	Commentaires

Approche « Territoire »

Postes ciblés	Actions proposées	Décision du maître d'ouvrage	Commentaires

Onglet Commentaires

Commentaires du prestataire sur l'étude

Commentaires du bureau d'étude prestataire sur l'étude (difficultés, résultats, points forts, ...) :

Commentaires du bénéficiaire

Commentaires sur l'étude :

	Oui, tout à fait	Oui, assez	Non, pas vraiment	Non, pas du tout
La prestation a-t-elle correspondu à vos attentes ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La prestation va-t-elle servir de point de démarrage à des actions concrètes ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Commentaires complémentaires sur l'étude :

Commentaires du bénéficiaire sur le travail du prestataire :

	Oui, tout à fait	Oui, assez	Non, pas vraiment	Non, pas du tout
Etes-vous satisfait de la qualité de ses préconisations?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le prestataire avait-il une connaissance suffisante de vos activités / votre domaine?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le prestataire a-t-il montré une maîtrise suffisante de l'outil / méthode de diagnostic ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le prestataire a-t-il montré des qualités de communication / concertation recherchées ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Commentaires complémentaires du bénéficiaire sur le travail du prestataire :

Commentaire de l'ingénieur ADEME en charge du suivi de l'étude

Commentaires sur l'étude :

L'ADEME en bref

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Bâtiment
à U d i t
d'énergie
BTP - EnR

Entreprise
éco-conception
Diagnostic
énergie

Assistance
conseil
management
environnemental

Effet de serre
orientation
agriculture
déchetterie

Pollution
air - odeur
Plan de
déplacement
B r u i t

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

ADEME
20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers cedex 01

www.diagademe.fr
LE PORTAIL

www.ademe.fr